



Réforme des Retraites

Concernés ou pas concernés ?



Il en va comme ça de certaines réformes, parce qu'elles touchent à des questions fondamentales, de véritables choix de société, qui font l'objet de campagnes de désinformation. Le doute est inséré dans les esprits tant sur les questions de contenu que sur le périmètre de la réforme elle-même.

C'est le cas du projet de réforme gouvernementale sur les retraites que certains annoncent comme « ne concernant pas les régimes spéciaux » ! Vérité ou mensonges ?

C'est surtout une guerre de communication pour tenter, non sans succès, de démobiliser les agents des services publics concernés (RATP, SNCF, EDF-GDF, etc..) et aussi d'opposer les salariés entre eux en portant l'idée que seuls les salariés du privé seraient amenés « à faire des efforts ».

QU'EN EST-IL VRAIMENT ?

Le gouvernement, dans son « document d'orientation sur la réforme des retraites » (*) pointe clairement son ambition, notamment dans son « engagement n° 13 » qui dit « **en ce qui concerne les régimes spéciaux, ces évolutions (NDLR : celles de la Fonction Publique), s'appliqueront dans le respect du calendrier de mise en œuvre de la réforme de 2007** ».

Dans la mesure où le gouvernement précise, dans ce même article, que « **... les mesures destinées à augmenter la durée d'activité s'appliqueront à l'ensemble des salariés, du public comme du privé** », il va sans dire qu'à terme, l'ensemble des mesures prises s'appliquera à notre régime spécial RATP.

Nous sommes donc bien concernés par ce projet de réforme même si les mesures s'appliqueront dans un calendrier différent. D'ailleurs, il en était de même lors de la réforme des retraites de la Fonction Publique en 2003, malgré un courrier du PDG de l'entreprise co-signé par le ministre des transports de l'époque et adressé à chaque agent garantissant que cette réforme ne les concernait pas... elle s'est appliquée quatre ans plus tard !...

OUI, NOUS SOMMES TOUS CONCERNES !

Une réforme de progrès est possible pour maintenir et améliorer l'ensemble des garanties des régimes de retraites privés et publics, y compris celui de la RATP où les baisses d'effectifs, le blocage des salaires et l'individualisation des rémunérations fragilisent déjà considérablement notre régime spécial.

(*) Disponible sur notre site internet : www.cgt.ratp.fr

CETTE REFORME DOIT PORTER 4 OBJECTIFS :

1. **Assurer la solidarité financière** du système à long terme, notamment en faisant contribuer les revenus financiers et spéculatifs, en élargissant « l'assiette des cotisations » qui ne peut se cantonner aux seules cotisations des salariés ;
2. **Garantir le droit à la retraite à 60 ans ;**
3. **Prendre en compte la pénibilité et les spécificités de nos métiers**, de nos missions de service public permettant des départs anticipés (50, 55 ans), à taux pleins, le retour à un dispositif de bonifications pour l'ensemble des agents ;
4. **Garantir un haut niveau de taux de remplacement** (montant de la pension) dont le calcul doit être maintenu sur les 6 derniers mois.

Garantir l'égalité public/privé ne suppose pas une uniformisation des régimes. Il s'agit de s'assurer qu'aux mêmes efforts contributifs correspondent des droits sensiblement équivalents. Cela doit se faire en tirant les garanties vers le haut et non pas en nivelant vers le bas.

Contrairement donc aux affirmations du Gouvernement, une alternative est possible. D'ailleurs, l'ensemble des Confédérations syndicales a présenté des propositions. Nous sommes bien devant un enjeu, un choix de société.

L'argument de l'allongement de la durée de vie fait l'impasse sur l'enjeu de la répartition des richesses créées : les gains de productivité et le système de répartition ont déjà permis de financer sur les 60 dernières années une croissance des dépenses de retraite.

Le masque tombe ! Les intérêts du MEDEF, des représentants des grands groupes sont bien à l'opposé de ceux du monde du travail. Alors oui ! Les débats sur la retraite nous concernent au même titre qu'ils concernent l'ensemble du monde du travail.

A la RATP, restons vigilants et agissons dans l'unité syndicale la plus large possible, pour combattre le projet de régression concocté par le Gouvernement et pour imposer une véritable réforme de progrès social !